

# DESJEPS

---

**Diplôme d'Etat  
Supérieur de la Jeunesse, de  
l'Education  
Populaire et du Sport  
Spécialité "Performance  
Sportive"**

---

**2022**



**FFNATATION**



**Fiche de présentation formation**  
**DESJEPS spécialité « performance sportive »**  
**Réservé titulaire du BF5<sup>ème</sup> degré**  
**Mentions natation course, natation synchronisée, plongeon, water-polo**

### Présentation

La formation DESJEPS réservée aux titulaires du BF5 est une formation continue professionnelle. Elle s'adresse principalement à des personnes expérimentées en situation professionnelle et possédant déjà des connaissances et compétences en lien avec celles visées par le DESJEPS.

C'est pourquoi, la construction de cette formation est spécifiquement adaptée aux profils et besoins des candidats tout en tenant compte de leurs contraintes professionnelles dans une logique de parcours individualisé de formation.

Par ailleurs, ces personnes sont déjà titulaires du Brevet Fédéral 5<sup>ème</sup> degré et sont à ce titre dispensées des UC1, UC3 et UC4, tel que précisé dans l'arrêté du 15 mars 2010.

**En outre, l'obtention du diplôme du DESJEPS réside donc, pour les candidats à acquérir l'UC2 : « Etre Capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ».**

En conséquence, le programme de formation du DESJEPS s'articulera essentiellement autour des contenus de formation de l'UC2 en sachant que le positionnement réalisé avant l'entrée en formation permettra à certains de bénéficier d'éventuels allègements en formation et/ou d'une adaptation des modalités de formation.

### Pré requis

- ▣ Stagiaire titulaire du BF 5<sup>ème</sup> degré de la mention choisie à l'inscription
- ▣ PSE1 à jour de la formation continue annuelle
- ▣ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive dans la mention choisie.

### Objectifs

- ▣ **EC d'Encadrer** des pratiquants confirmés et des cadres
- ▣ **EC d'Encadrer** des activités complexes d'entraînement et de formation
- ▣ **EC de Concevoir** le projet de la structure et la diriger

### Compétences développées

A l'issue de la formation, le stagiaire sera

- ▣ capable de **diriger** un système d'entraînement du plus haut niveau national senior au moins dans la discipline
- ▣ capable de **gérer** les ressources financières d'une organisation du secteur

**INFAN – V 06/09/2021**

## Durée de la formation

276 heures au total réparties comme suit :

- ▣ 175 heures de face à face pédagogique dont 30 heures d'accompagnement individuel en centre de formation.
- ▣ 100 heures de formation en structure (alternance)
- ▣ 1 heure de certification

## Calendrier de formation

5 sessions de formation en centre :

- ▶ Du lundi 29 novembre au vendredi 03 décembre 2021
- ▶ Du lundi 03 au vendredi 07 janvier 2022
- ▶ Du lundi 31 janvier au vendredi 04 février 2022
- ▶ Du lundi 21 au vendredi 25 mars 2022
- ▶ Du lundi 09 mars au vendredi 13 mai 2022
  
- ▶ Date limite inscription formation : Vendredi 08 octobre 2021  
(Cachet de la poste faisant foi)
- ▶ Vérification exigences préalables à l'entrée en formation : Lundi 08 novembre 2021
- ▶ Positionnement : Mardi 09 novembre 2021
- ▶ Certification : Mercredi 08 juin 2022 - date à confirmer
- ▶ Rattrapage certification : Mardi 28 juin 2022 - date à confirmer

- ▣ **Durée de la formation : du mardi 09 novembre 2021 au jeudi 30 juin 2022**

## Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Partages et échanges

## Méthodes mobilisées

La formation du DESJEPS se déroulera en présentiel.

## Coût de la formation

- ▣ Coût pédagogique par stagiaire : **3 200 €** comprenant les frais pédagogiques aux épreuves de sélection, les frais forfaitaires de positionnement, les frais de certification et les frais pédagogiques
- ▣ Frais d'inscription par stagiaire : **50 €**

Coût total de la formation : **3 250 € par stagiaire**

Possibilité de prise en charge de la formation par un OPCO pour les éducateurs salariés.

**INFAN – V 06/09/2021**

## Lieu de la formation

INFAN – siège fédéral FFN – 104, rue Martre – 92583 CLICHY

## Inscription à la formation

L'accès à la formation DESJEPS est réalisé à partir d'une note intention et le cas échéant, d'un entretien de motivation organisé à l'INFAN.

Cette note d'intention de 3 pages sera jointe au dossier d'inscription.

- Elle présentera l'analyse des expériences des candidats en lien avec la gestion des ressources humaines et des ressources financières
- Elle précisera les attentes des candidats vis-à-vis de la formation et les compétences qui leur semblent indispensables à acquérir pour la réalisation de leurs objectifs.

## Modalités d'organisation du positionnement

Dates : Mardi 09 novembre 2021

Lieu : INFAN – siège fédéral FFN – ou en visioconférence.

L'objectif du positionnement est d'étudier, au cours d'un entretien, la possibilité de faire bénéficier au candidat, d'éventuels allègements de formation ou renforcements en tenant compte de son parcours et compétences acquises.

L'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas d'évaluation certificative.

## Choix de la structure l'alternance pouvant accueillir un stagiaire

100h de formation en structure professionnelle est prévue entre chaque semaine de formation en centre.

### Les structures d'alternance :

La thématique de l'UC2 est telle, « gestion des ressources humaines et financières », que le choix de la structure d'accueil est prépondérant.

Afin de permettre au stagiaire de développer et/ou consolider les compétences attendues, il est nécessaire que le fonctionnement, l'organisation et les activités de la structure d'accueil lui permettent d'exercer des missions, des actions de travail qui sont en lien avec la thématique définie.

Pour résumer, les structures d'accueil potentielles pour les stages d'alternance pourront être :

- ▣ Des clubs FFN employeurs labellisés « formateur », « national » ou « international » et/ou des Centres d'Accession et de Formation, des Clubs Partenaires d'Excellence
- ▣ Des comités départementaux FFN employeurs
- ▣ Des Ligues Régionales FFN employeurs
- ▣ Des Écoles Régionales de Formation des Activités de la Natation employeurs
- ▣ La Fédération Française de Natation
- ▣ Les clubs FFN employeurs ayant été validés par le DTN de la Natation comme pouvant accueillir le stagiaire

**INFAN – V 06/09/2021**

Le choix de la structure d'accueil devra être communiqué au moment de l'inscription du stagiaire et discuté au moment du positionnement.

## Le Tutorat

Chaque stagiaire en formation devra disposer dans sa structure professionnelle d'un tuteur, garant de l'acquisition et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences de l'UC2 sur « le terrain ».

Le tuteur aura comme mission d'accompagner le stagiaire dans son parcours de formation en lui permettant de mettre en pratique, la « théorie » étudiée en formation.

Le tuteur choisi pour encadrer le stagiaire devra être reconnu pour ses compétences dans son activité et ses acuités pour transmettre son savoir, savoir-faire et savoir-être.

Le tuteur pourra être choisi s'il possède au moins un BEES 2ème degré ou un DESJEPS et/ou s'il est expérimenté dans les domaines de la gestion humaine et financière.

Il devra occuper un poste à responsabilités, depuis au moins 3 ans tels que manager d'équipe, directeur sportif, directeur de projet, directeur de structure et exercer ou avoir exercé une fonction équivalente dans le cadre de son activité professionnelle. Cette personne pourrait être salariée ou bénévole d'un club, d'un comité départemental, d'un comité régional ou d'une ERFAN – les compétences liées à la formation devront être avérées et validées par le DTN de la Natation.

A défaut, pour des raisons pratiques, les CTS affectés dans la région où le stagiaire effectue son stage en alternance exerceront la fonction de tuteur. Effectivement, il ne sera pas forcément évident de trouver dans les structures fédérales, des personnes répondant aux profils recherchés et ayant la capacité d'assumer pleinement le rôle de tuteur, c'est pourquoi, le choix du CTS comme tuteur semble être un choix pertinent.

Compétences de l'UC 2	Contenus de formation
<b>Etre capable de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur :</b>	
<i>Etre capable de concevoir un projet de développement et le décliner en plan d'actions opérationnelles</i>	Les fondamentaux de la méthodologie de projet, élaboration d'une fiche action, le SWOT
<i>Etre capable de concevoir une stratégie de développement des ressources humaines</i>	Compétences individuelles et collectives : après l'analyse, rendre le collectif plus important que la somme des individualités
<i>Etre capable de négocier le plan de formation du personnel</i>	Le management d'équipe, la coopération, la collaboration, la délégation, animation de réunion
<i>Etre capable de gérer les relations sociales au sein de l'organisation</i>	La gestion de conflits, la négociation
<i>Etre capable de contrôler la gestion administrative du personnel</i>	Les outils du manager
<i>Etre capable de procéder à l'évaluation des personnels</i>	Code du travail et CCNS
<i>Etre capable d'anticiper l'évolution des besoins en personnel</i>	Le processus de professionnalisation, les contrats aidés et les dispositifs d'aides à l'emploi
<b>Etre capable de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur :</b>	
<i>Etre capable d'établir le budget prévisionnel et les dossiers de financement</i>	Gérer les ressources d'une association Gérer les ressources et budget d'une organisation
<i>Etre capable d'organiser le fonctionnement financier de l'organisation</i>	Impôts des structures - Fiscalité
<i>Etre capable de négocier avec des prestataires de l'organisation</i>	Plan comptable Règles comptables de base d'une association
<i>Etre capable de contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaires</i>	Règles de base des subventions Règles de base du mécénat et du sponsoring

## Modalités d'évaluation

Les modalités de la situation d'évaluation certificative l'unité capitalisable 2 (UC2) " être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur " figurent à l'article A. 212-57 du code du sport.

La situation d'évaluation certificative de l'UC2 est réalisée au moyen d'un document écrit personnel et d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le candidat transmet au directeur ou à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de performance sportive dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences par le jury mentionné à l'article [R. 212-10-1](#). Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.

## Débouchés et poursuite de parcours

**Débouchés** : Directeur, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre...

Le directeur sportif exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'performance sportive' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet sportif de la structure.

Le directeur sportif travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

**Poursuite** : suite à l'obtention du DESJEPS, le candidat pourra entreprendre une formation de niveau supérieur ou égal dans d'autres champs professionnels tels que le marketing sportif ou le management.

## Accessibilité aux PSH

Pour les personnes dont la situation le nécessite, contact : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr) pour envisager l'aménagement de la formation.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD : mail : [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)



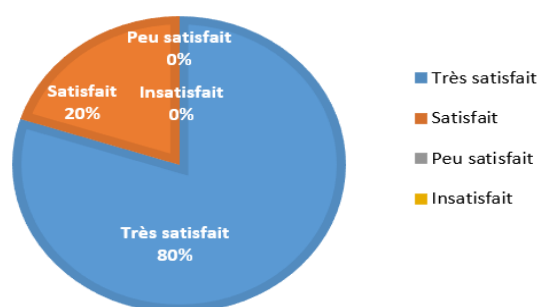
## Statistiques sur les 4 dernières promotions

Nombre d'éducateurs accueillis	27
Nombre d'éducateurs admis	26
Taux de réussite à la certification	96%
Taux d'échec à la certification	4%
Taux d'abandon	0%
Taux de satisfaction	87% très satisfaits / 13% satisfaits
Taux de retour d'enquête de satisfaction (2020/2021)	100% (4/4)
Taux d'insertion professionnelle	100%

100% des personnes ayant suivi la formation du DESJEPS étaient en poste à l'entrée en formation.

## Taux de satisfaction

### TAUX DE SATISFACTION DESJEPS



Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'INFAN :

- ▣ Référente administrative et pédagogique : Cécile GAUFFRETEAU  
01.70.48.45.24 / [cecile.gauffreteau@ffnatation.fr](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation.fr)
- ▣ Référente Handicap : Frédérique CROCHARD  
01.70.48.45.70 / [frederique.crochard@ffnatation.fr](mailto:frederique.crochard@ffnatation.fr)
- ▣ Référente COVID : Valérie GICQUEL  
01.70.48.45.14 / [valerie.gicquel@ffnatation.fr](mailto:valerie.gicquel@ffnatation.fr)

**INFAN – V 06/09/2021**